

Communiqué de presse

Piraterie

Suite à un incident en mer le 5 janvier 2013 à environ 240 miles nautiques des côtes somaliennes, 12 citoyens somaliens ont été appréhendés lors d'une opération menée par l'EU NAVFOR (European Union Naval Force).

Relatif à l'accord signé sur le transfert des pirates entre EU NAVFOR et l'Etat mauricien en date du 14 juillet 2011, le gouvernement a accepté la requête de transfert des pirates présumés sur l'île. Les présumés pirates ont été livrés aux autorités mauriciennes à l'aéroport international Sir Seewoosagur Ramgoolam le 24 janvier 2013.

La police a soumis le dossier au Bureau du Directeur des Poursuites Publiques pour consultations et le DPP a décidé que les 12 pirates présumés seront poursuivis sous une accusation de **piraterie en haute mer** (En violation des articles 3(1) (a), 3(3) et 7 de la Piracy and Maritime Violence Act 2011). L'affaire a ainsi été instruite devant la cour intermédiaire de Maurice. Les accusés somaliens sont :

1. Abdeoukader Mohamed Ali, 22 ans ;
2. Said Mohamed Hassan, 23 ans ;
3. Ahmed Mohamed Ismael, 27 ans;
4. Shafi Mohamed Osman, 22 ans;
5. Hassan Salad Omar, 25 ans;
6. Said Omar Farah, 22 ans;
7. Mohamed Abdilahi Ahmed, 45 ans;
8. Ali Hassan Mohamed, 21 ans;
9. Abdi Mohamed Kidiye, 37 ans;
10. Abdi Ahmed Yussuf, 20 ans;
11. Abdillahi Mohamed Ahmed, 24 ans;
12. Mahad Mohamed Ibrahim, 21 ans.

Bureau du Directeur des Poursuites Publiques

4 juin 2013